

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

Objet : Admission en non-valeur	
Délibération N°	01-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025
Du 07 janvier 2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadieu Catherine, , Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le maire donne lecture de l'exposé du Comptable du trésor qui n'a pu procéder au recouvrement des titres de recette de la commune,

Le Conseil Municipal après étude et délibération admet en non-valeur les titres pour un montant global de 889 euros pour le débiteur dont le détail figure ci-après :

Loyers impayés St Clar.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents conséquents de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-022025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°02-2025
DU 7 JANVIER 2025

Objet : Convention de mise à disposition d'un médecin généraliste du centre municipal de Santé de Saint Clar à l'EHPAD LAVALLEE

Délibération N° 02-2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadiou Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'un médecin généraliste du centre municipal de santé à l'EHPAD LAVALLEE afin que ce dernier assure la coordination EHPAD LAVALLEE ½ journée par semaine soit 5h hebdomadaire .

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

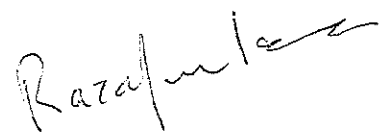
Le conseil municipal valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise le directeur du centre municipal de santé à la signer

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

Objet : Convention de mise à disposition d'un médecin généraliste du centre municipal de Santé de Saint Clar au FAM La Tucole

Délibération N° 03bis-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025
DU 7 JANVIER 2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadiou Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le maire donne lecture de la convention ci-dessous de mise à disposition d'un médecin généraliste du centre municipal de santé au FAM la Tucole pour un montant de 1 200 € mensuel.

Cette convention prendra effet au 1er janvier 2025.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les termes de la convention et autorise le maire à la signer

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT		
GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Oui ont pris part à la délibération
	10	07
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

Objet : Acquisition de la parcelle Section AE N°481 Acte sous la forme administrative	
Délibération N°	04-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°02-2025
DU 07/01/2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadieu Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle section AE N°481 d'une contenance de 88m² appartenant à M. Tourisseau Cyrielle pour un montant fixé à un euro.

Il est rappelé que cette acquisition s'inscrit dans le projet d'aménagement des espaces publics.

Il est proposé de rédiger l'acte sous la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle section AE N°481 d'une contenance de 88m² pour un montant fixé à un euro.

L'acquisition sera rédigée sous la forme d'un acte administratif authentique.

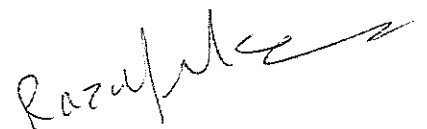
Madame VILLADIEU Catherine, adjointe au maire, est désignée pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

Cette dépense sera inscrite au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-052025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

**SEANCE ORDINAIRE N°02-2025
DU 7 JANVIER 2025**

Objet : Assurance statutaire du
personnel pour les agents
contractuels

Délibération N° 05-2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadieu Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le maire propose de renouveler l'assurance statutaire pour les agents contractuels

Monsieur le maire informe l'assemblée des conséquences financières qui incomberaient à la collectivité suite à l'absence de son personnel pour raison de santé, accident de service et décès. Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 29 février 2024

Après avoir pris connaissance de la proposition d'assurance faite par CNP Assurances et s'être assuré que celle-ci répondait aux exigences de la collectivité ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, a créé au 1^{er} Janvier 2000 un service d'aide et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant les risques statutaires des agents territoriaux, et ce, en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

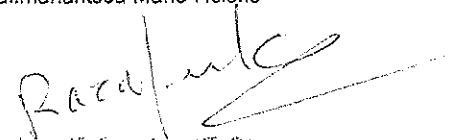
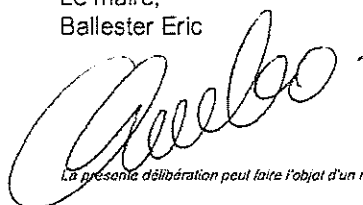
- Autorise monsieur le maire à signer avec CNP assurances, les contrats garantissant les risques statutaires de leur personnel relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

- Précise que les contrats prendront effet au 01 janvier 2025, cesseront au 31 décembre 2027 et feront l'objet d'une tacite reconduction

- Précise que la convention de mise à disposition de personnel triennale est actée de 2025 à 2027.

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-062025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025

Du 07 janvier 2025

Objet : DETR 2025 - Signalétique	
Délibération N°	06-2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadieu Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de signalétique au centre-bourg du village.

Monsieur le maire présente le montant estimatif s'élevant à 14 497.00 € HT.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Organisme	Montant (€)	Taux (% sur le TTC)	Etat de la demande
Etat – DETR 2025	7 248.50	50	A demander
Autofinancement	7 248.50	50	

Le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres présents, décide :

- d'approuver les travaux de signalétique au centre-bourg du village.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à solliciter les co-financeurs,
- d'autoriser monsieur le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-072025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Cui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		
Objet : Subvention exceptionnelle – Comité de jumelage		
Délibération N°	07-2025	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025

Du 07 janvier 2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadiou Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du comité de jumelage par laquelle l'association demande une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux habitants de Valence en Espagne.

En effet dans la nuit du 28 au 29 octobre 2024, les habitants de Valence ont été touchés par des inondations dévastatrices.

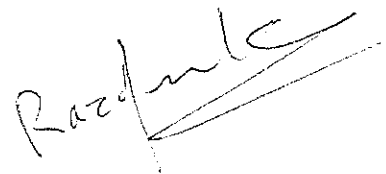
Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- accepte de donner une subvention exceptionnelle au comité de jumelage pour un montant de 500€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le 14/01/2025
ID : 032-213203706-20250107-082025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		
Objet : Subvention exceptionnelle – Collège Maréchal Lannes		
Délibération N°	08-2025	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025
Du 07 janvier 2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadiou Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du collège Maréchal Lannes par laquelle le collège demande une subvention exceptionnelle pour permettre aux 12 enfants résidents à Saint-Clar de partir aux séjours au ski organisé pour les 6ièmes.

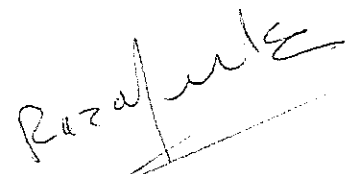
Après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- accepte de donner une subvention exceptionnelle au collège Maréchal Lannes pour un montant de 360€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-092025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		
Objet : Subvention exceptionnelle – ensemble scolaire Saint-Joseph / Saint- Jean		
Délibération N°	09-2025	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025

Du 07 janvier 2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadiou Catherine, , Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'ensemble scolaire Saint-Joseph / Saint-Jean par laquelle il demande une subvention exceptionnelle pour aider les élèves de 3^{ème} et les latinistes du Lycée à partir en voyage pédagogique en Italie.
2 enfants résidants à Saint-Clar participent à ce voyage.

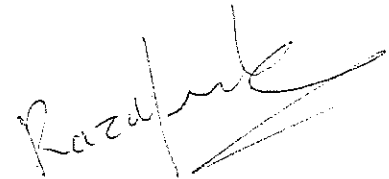
Après avoir délibéré à la majorité des présents (6 pour et 1 abstention) :

- accepte de donner une subvention exceptionnelle à l'ensemble scolaire Saint-Joseph / Saint-Jean pour un montant de 100€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Ballester Eric

Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-102025-DE

5 LO

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exerci ce	Cui ont pris part à la délibération
	10	7
DATE DE LA CONVOCATION : 30/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR**

SEANCE ORDINAIRE N°01-2025

Du 07 janvier 2025

Objet : Tableau des emplois actualisé	
Délibération N°	10-2025

L'an deux mille-vingt cinq le sept janvier à 20h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents : Ballester Eric, Villadiou Catherine, Pouteau Lionel, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Ternier Gilles, Gauran Jean-Luc, Bordes Stéphanie,

Absent : Etienne Patrice

Absents excusés : Villemur Michèle, Payer Dominique

Procurations :

Secrétaire de séance : Razafimanantsoa Marie-Hélène

Monsieur le maire fait le point sur l'ancien tableau de la commune. Au regard d'une mutation il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint administratif et au regard de départs en retraite de fermer des postes techniques.

Vu l'avis sollicité du comité technique du centre départemental de gestion du Gers

Monsieur le maire présente l'actualisation du tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le 14/01/2025

ID : 032-213203706-20250107-102025-DE

SLOW

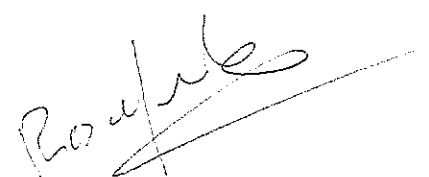
<u>FILIERE</u>	<u>EFFECTIF</u>	<u>DUREE</u> <u>HEBDOMADAIRE</u>	<u>CADRES</u>	
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre des emplois des Attachés Territoriaux	A
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre d'Emploi des Rédacteurs	B
ADMINISTRATIVE	1	27	Cadre d'Emploi des Rédacteurs	B
ADMINISTRATIVE	1	24.50	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C
ADMINISTRATIVE	1	27.50	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C
ADMINISTRATIVE	1	35	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	C
CULTURELLE	1	24	Assistant de conservation	B
TECHNIQUE	3	35	Cadre d'emploi des adjoints techniques	C
MEDICO-SOCIALE	2	35	Médecins hors classe	A
MEDICO-SOCIALE	1	17.50	Médecins hors classe	A
MEDICO-SOCIALE	1	20	Médecins hors classe	A

Le tableau est validé à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le maire,
Ballester Eric



Secrétaire de séance,
Razafimanantsoa Marie-Hélène



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.